

Mieux aménager les territoires face aux risques naturels

Dossier de la rédaction de H2o
March 2021

Le concours d'idées du programme AMITER s'adresse aux architectes, urbanistes et paysagistes avec pour objectif de mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels. Il s'agit donc de faire émerger des projets adaptés aux risques naturels auxquels sont exposés les 9 territoires prioritaires et des solutions pour réduire leur vulnérabilité et améliorer leur résilience.

Le territoire national est exposé à des risques naturels majeurs, susceptibles de s'aggraver avec le changement climatique, comme la hausse du niveau de la mer, l'accroissement des mouvements de terrains ou encore l'augmentation des épisodes dits « venols ». Le programme intervient dans la continuité des deux éditions du Grand Prix d'aménagement en terrains inondables constructibles initié par le ministère de la Transition écologique et le Plan urbanisme construction architecture (PUCA). Lors de la première étape du programme AMITER, 43 collectivités ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt ; 9 ont été retenues, en février 2020, en raison de l'exemplarité et de l'importance des problématiques soulevées au regard des objectifs de l'AMI. Cette seconde étape du programme, qui débute le 15 février 2021, consiste en un concours d'idées. Sur chacun des 9 sites, l'objectif est de faire émerger des solutions d'adaptation au changement climatique, en faisant du risque un levier et non plus une contrainte. L'appel à candidatures consiste en une note d'intention visant à retenir pour chacun des sites au maximum 8 équipes pluridisciplinaires (architecture, aménagement, risques, paysages...). Les dossiers de candidature sont à déposer en ligne au plus tard le 25 mars 2021. Une dernière phase, celle de l'élaboration des propositions, débutera mi-mars et sera nourrie par des visites de site et le partage des données et études listées dans chacun des dossiers de site.

Programme AMITER